

A N N A L E S
BRETAGNE
PAYS DE L'OUEST

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

110-1 | 2003

Varia

Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIXe siècle*

Jean-François Tanguy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1492>

ISBN : 978-2-7535-1489-8

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 mars 2003

Pagination : 176-180

ISBN : 978-2-86847-811-5

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Jean-François Tanguy, « Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIXe siècle* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 110-1 | 2003, mis en ligne le 20 mars 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1492>

faiblesse de la perception des liens entre les « populismes » et la politique du peuple. Autant cette dernière peut être définie comme une résultante d'aspirations et de valeurs créant une identité et une autonomie revendiquées, autant les populismes sont présentés comme des adaptations conjoncturelles par lesquelles des hommes ou des « partis » tenteraient de canaliser cette culture politique du peuple. Deux remarques terminales ne mettront pas en cause l'intérêt de l'ouvrage. D'une part, il nous semble que les critères définis à la veille ou au cours de la Révolution sont susceptibles d'évolutions rapides, voire contradictoires. L'oralité, par exemple, joue peu dans des régions fortement alphabétisées, de même que les rites religieux ont moins d'importance dans des régions de détachement précoce (Jean Delumeau) de l'Île-de-France, voire en Haute Bretagne, régions rurales à mouvements populaires affirmés. Le patriotisme se déclinera sur des modes très différents (« pays » ou Nation) en 1793 et en 1914. Les communautés se distendent à terme et la politique du peuple emprunte des voies modifiées, dont on ne perçoit pas assez les mutations. Enfin, Roger Dupuy ne parvient pas à éviter le piège auxquels sacrifient peu ou prou nombre d'historiens : cerner le concept de « peuple » et de « populaire ». L'échec relatif des qualifications sociales et culturelles du peuple est encore plus patent dans le domaine politique. Qu'il soit défini, manipulé ou instrumentalisé par les élites de tous bords, le peuple recèle une plasticité qui défie les analyses les plus subtiles dans ses composantes, ses espaces et ses pratiques. Il faudrait alors raisonner en termes statistiques, de catégories sociales, de niveaux de revenus et de culture, d'intérêts divergents ; mais on s'éloignerait alors du cadre de l'essai tenté par Roger Dupuy.

Cet ouvrage se caractérise donc par un mélange suggestif des genres et des époques, au croisement de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie politique et de l'étude des comportements politiques contemporains. S'il questionne la communauté historique et la dérange, cet essai aura atteint son but. Dans un retour sur les problèmes et les interrogations qui ont jalonné ses recherches, Roger Dupuy apporte une pierre de taille aux débats essentiels de la nature politique des révolutions et des crises. Les réfutations et les réponses que son essai provoquera permettront de préciser la légitimité de cette « politique du peuple » que Roger Dupuy a tenté patiemment de mettre en lumière, avec ce mélange d'érudition et d'irrévérence qui n'appartient qu'à lui.

Serge BIANCHI

LUC, Jean-Noël (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 512 pages.

Si les recherches historiques sur la criminalité ont déjà quelques dizaines d'années d'ancienneté, celles portant sur les forces de l'ordre chargées de la répression sont un peu plus récentes et, en ce qui concerne ces dernières, ce sont essentiellement les forces de *police civile* qui ont fait l'objet des travaux de J.-M. Berlière, M.-T. Vogel, du signataire de ces lignes et de quelques autres. Jusqu'il y a peu, les recherches concernant la gendarmerie restaient de faible importance, alors même que cette force a non seulement représenté un type de corps d'une originalité longtemps sans pareille en Europe, à la fois force de maintien de l'ordre, d'enquête judiciaire, d'encadrement des campagnes et aussi instrument militaire chargé de pourchasser déserteurs et insoumis, prévôté,

voire force de combat ; et qui, de plus, de son berceau français a essaimé dans de nombreux pays d'Europe, de l'Italie et de l'Espagne à la Russie – les nations anglo-saxonnes étant demeurées plus réfractaires.

Peut-être le caractère puissamment original de ce corps, sans doute supposé fermé sur lui-même, explique-t-il la méfiance avec laquelle les historiens professionnels ont abordé son histoire. Méfiance qui n'a d'autant plus de raison d'être – si elle en a jamais eu – que la gendarmerie nationale, et en particulier son Service historique, ne demande pas mieux que de prêter son concours et d'ouvrir sa documentation aux chercheurs. C'est ce qu'a entrepris depuis au moins trois ans Jean-Noël Luc : il en est résulté un actif séminaire de recherche à Paris IV et le colloque organisé en mars 2000 par le Centre de recherches en histoire du XIX^e siècle (Universités de Paris I et Paris IV), rencontre dont les actes viennent d'être publiés. Un second colloque devrait suivre en juin 2003, consacré au XX^e siècle.

Car les actes que nous avons en mains concernent la gendarmerie, l'État et la société au XIX^e siècle. Tout le programme est dans le titre : il ne s'agit pas d'une histoire technique du corps, mais de nombreuses contributions sur les multiples débats publics dont fait l'objet l'organisation de la gendarmerie, ainsi que sur son insertion dans la société en mouvement, sa capacité de détection et de répression des facteurs de trouble à l'ordre public, ses rapports avec les populations, la position des gendarmes eux-mêmes dans l'ordre social, enfin l'extension du modèle français à plusieurs États au cours du siècle.

L'un des grands mérites de ce volume est de constituer non une collection de textes disparates, mais une mise en perspective des questions étudiées grâce à une pertinente et précise introduction de Jean-Noël Luc qui fait le point sur l'historiographie récente et future de la gendarmerie et encore davantage grâce aux articles de synthèse du même auteur qui précèdent chaque grand chapitre et recadrent utilement les contributions particulières en corrigeant ce qu'elles pour raient avoir – de par la nature même du genre – d'impressionniste et de discontinu.

L'ouvrage se divise en cinq grandes parties ayant chacune leur identité :

– « Le Bras armé de l'État » pose les questions relatives au statut de la gendarmerie, et surtout à la question de sa double appartenance, militaire et policière qui fit débat pratiquement depuis l'origine (Aurélien Lignereux, Xavier Borda, Jean-Marc Berlière) ; mais commence par étudier les antécédents, la maréchaussée (Jacques Lorgnier) et les textes fondateurs (Bernard Gainot), puis se conclut par l'étude de la valorisation de la gendarmerie par elle-même à la Belle Époque (Marie-Berthe Servier).

– « Gendarmes des villes, gendarmes des champs, gendarmes des camps », est la partie de l'ouvrage la plus disparate sans doute : si l'article de Jean-Paul Jourdan évoque la question de l'implantation géographique des brigades, il est ici le seul de son espèce (ce qui est un peu dommage) ; les autres nous conduisent de l'Espagne de Napoléon I^{er} à la Savoie de Napoléon III et à l'Algérie de la colonisation. Le principal intérêt de ces contributions un peu dispersées, mais toutes passionnantes prises une par une, est sans doute de montrer que les missions de la gendarmerie au long de ce siècle ont été des plus variées : de l'appui aux troupes dans un État européen soumis à la guerre populaire (Nicole Gotteri) à l'aide à l'annexion pas vraiment simple d'une nouvelle province à la France (Hubert Heyriès) et aux missions dévolues aux gendarmes dans une conquête coloniale et dans le maintien de l'ordre après la conquête en territoire de civilisation différente (André-Paul Comor).

– « Veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois » constitue la partie la plus développée, peut-être parce qu'elle correspond à l'image que nous nous faisons de la principale mission des gendarmes, celle de policiers en uniforme, même s'ils en ont bien d'autres et parfois prioritaires aux yeux des autorités ! Quoi qu'il en soit, on trouvera ici une succession de chapitres différents mais complémentaires sur le rôle des gendarmes dans la police politique (Pierre Karila-Cohen), sur la surveillance qu'ils exercent en milieu rural, domaine pour eux capital (Christian Estève, J.-F. Tanguy, Corinne Marache), sur leur rôle dans le contrôle de la grande menace « fin de siècle », le vagabondage (J.-F. Wagniar, Henriette Asséo). À noter qu'on y découvre aussi l'histoire des rapports difficiles avec d'autres forces de maintien de l'ordre, gardes-chasse, pompiers (Marielle Python-Bernicot) tandis que les relations avec les gardes champêtres (Fabien Gaveau) amènent à se reporter à la première partie pour des raisons que les éditeurs peuvent justifier.

– « Le gendarme, "un soldat qui a pris racine" ? » ouvre des pistes différentes, celles d'une analyse de la société gendarmique si on veut bien nous pardonner ce qui demeure un néologisme. Les quatre contributions qui composent cette partie ont le mérite de nous offrir un vaste panorama social, de la gendarmerie maritime (Pierre Lévoque) à la compagnie du Nord (Arnaud-Dominique Houté), à la brigade auvergnate de Tauves (Cyril Cartayrade) et aux gendarmes d'une ville moyenne de l'Ouest intérieur, Alençon (Jean-Louis Lenhof). On notera qu'il en ressort l'idée que les gendarmes d'avant 1860 sont souvent de recrutement local alors que s'impose ensuite la nécessité de couper ces militaires du milieu qu'ils sont chargés de surveiller.

– Enfin, « La Gendarmerie en Europe. L'exportation du modèle français », présente la question capitale de l'inspiration que nombre d'États européens ont trouvée dans la gendarmerie française pour lutter contre le banditisme, garantir la sécurité des campagnes, réprimer le crime, assurer des tâches de contrôle militaire : on y trouvera, des carabiniers à la « Guardia civil », les exemples italiens (Michaël Broers, Jonathan Dunnage), hollandais (Cyrille Fijnaut) et belge (Axel Tixhon), espagnols (Jean-Paul Le Flem, Maximiliano Lasén Paz). Il faut croire que le produit d'exportation « gendarmerie » présentait certaines qualités pour avoir inspiré d'aussi près plusieurs États proches ou parfois lointains (la Russie) même si d'autres, à commencer par la Grande-Bretagne², sont restés réfractaires.

Le colloque et le livre se concluent par une table ronde à plusieurs voix, celles d'éminents historiens (Clive Emsley, J.-P. Chaline, Alain Corbin) et celles des spécialistes du SHGN (lieutenant-colonel Frédéric Guelton, général Georges Philippot). Bien entendu, ce beau volume ne constitue nullement une synthèse sur une question en voie de défrichage, mais ouvre nombre de pistes utiles. On en citera quelques-unes parmi beaucoup d'autres :

Que sont et que doivent être les gendarmes ? Existe-t-il une justification à l'existence d'une police sous statut militaire ? Peut-elle à la fois courir à la chasse aux déserteurs, emprisonner les vagabonds, enquêter dans des affaires criminelles, réprimer les paysans qui n'éclairent pas leurs charrettes, le tout en relevant des autorités administratives (un peu), judiciaires et de ses propres supérieurs militaires ? Le statut parut si ambigu que nombre de candidats réformateurs y allèrent de multiples idées – sérieuses ou farfelues – tout au long du siècle tandis que l'institution défendait contre tous son statut particulier (Xavier

2. qui s'en inspira cependant en territoire « colonial » y compris en Irlande. Par contre les États-Unis demeurèrent totalement étrangers au système.

Borda). À cette question était reliée celle de l'efficacité de la gendarmerie, contestée par certains et notamment lorsque des affaires spectaculaires semblaient démontrer ses lacunes (J.-M. Berlière). Si des réformes furent introduites après la Première Guerre mondiale, on ne saurait dire que ce débat soit dépassé! Rien en fait n'est plus actuel et moins définitivement résolu.

Où doit-on trouver des gendarmes? L'« Arme » est-elle d'abord et essentiellement une police rurale ou bien doit-on la voir aussi en ville? Si les gendarmes sont d'abord destinés au maintien de l'ordre en milieu rural, comment doit-on implanter leurs unités de base (J.-P. Jourdan)? La dialectique des pouvoirs entre maires, conseils généraux, préfets, État, est à la source de multiples conflits dont la résolution est toujours affaire de compromis et qui montrent que la vision verticale et pyramidale de la prise de décision en France au XIX^e siècle est beaucoup moins assurée, même en période autoritaire, qu'on ne le croit souvent.

Quels types de déviance sont proposés d'abord à leur attention (C. Estève, J.-F. Tanguy, C. Marache, J.-F. Wagniard, H. Asséo)? De la simple contravention et des délits de chasse à la répression de l'errance dangereuse ou criminelle, existe-t-il une spécificité de l'action des gendarmes? Mais aussi : comment font-ils leur travail? Les rapports avec les autres autorités ne paraissent pas avoir été toujours simples ni limpides. Ceux avec les habitants non plus, allant de la franche hostilité (très fréquente au début du siècle) à une forme toujours limitée de collaboration. Les pistes évoquées sont riches mais elles ne couvrent pas, loin de là, l'ensemble des questions qui pourraient se poser à propos de l'activité des brigades ; le volume n'aborde guère (il en faudrait un second, presque égal) les questions de l'emploi du temps des gendarmes et de sa gestion, entre de multiples tâches ; du rôle de la hiérarchie dans l'action quotidienne ; ou encore serait-il du plus grand intérêt de savoir comment dans le cadre d'une enquête criminelle à la campagne s'effectue le choix des magistrats (procureur, juge d'instruction) parmi les enquêteurs potentiels. Existe-t-il une spécificité de l'enquête du gendarme? Les autorités judiciaires en sont-elles satisfaites ou doivent-elles s'en contenter puisqu'elles ne peuvent pas faire autrement? Le procès-verbal d'enquête du gendarme oriente-t-il l'enquête dans une direction donnée? Là encore, de multiples affaires ont montré que ces questions historiques sont toujours pleinement actuelles.

Qui sont les gendarmes? De quels milieux sociaux sont-ils issus? De quelles zones géographiques? Vivent-ils dans la gêne ou dans une situation somme toute privilégiée, toutes choses égales par ailleurs? Les débats sur ce dernier point sont déjà vifs tout au long du siècle. Entrent en jeu les soldes, mais aussi les « avantages » divers et à l'encontre les charges d'entretien, fort lourdes pour le gendarme à cheval. L'insertion dans la société rurale ou éventuellement urbaine offre des surprises : gendarmes prêteurs ou gendarmes endettés tranchent sur l'image d'Épinal assez lisse que renvoie souvent le gendarme à ceux qui le connaissent mal. L'appartenance des gendarmes au pays qui les voit servir constitue un autre sujet épineux : il semble bien que certaines régions se prêtent au recrutement local, d'autres beaucoup moins comme le Pays basque. Le degré d'intégration de la région dans l'ensemble national doit jouer ici un rôle important. Mais le lien des gendarmes avec la région où ils servent est également fonction de l'origine géographique et du milieu social de leurs épouses : il arrive que, originaires d'une lointaine province, ils prennent femme dans un rayon beaucoup plus étroit, comme à Alençon.

Il existe enfin de nombreuses autres questions qui devront faire l'objet d'approfondissements et/ou de recherches : l'utilisation des gendarmes comme force de répression dans les grèves ou les manifestations ; leur rapport à la politique

(esquissé ici ou là) et notamment au défilé, assez difficile à assumer pour des agents de l'ordre, des nombreux régimes qui se sont succédé dans le paysage français tout au long de ce siècle; leur rôle dans la création et la diffusion de l'idée et de la réalité nationales en France, parallèlement à celui des autres fonctionnaires d'État (comme suggéré par Alain Corbin); leur fonction (la première historiquement!) de prévôts militaires, d'agents du maintien de l'ordre interne des armées, etc.

Voilà un programme multiple et dont cet ouvrage représente la première marche. À n'en pas douter, elle sera suivie de beaucoup d'autres car toutes les conditions épistémologiques et logistiques sont réunies pour cela.

Jean-François TANGUY

LYNCH, Édouard, *Moissons rouges. Les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres (1918-1940)*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2002, préface de Serge Berstein, 484 p.

L'ouvrage présenté ici est issu d'une thèse et a le mérite d'aborder un thème peu abordé par les historiens du mouvement ouvrier socialiste ou communiste. La vision classique du monde rural pendant l'entre-deux-guerres est plutôt celle d'un monde « immuable » dominé par les conservateurs. Toutefois, de nombreux travaux sur des départements, sur des mouvements agricoles (syndicats, mouvement de Dorgères, etc.) ont d'ores et déjà montré qu'il n'en était rien. Tout l'intérêt de l'ouvrage d'Édouard Lynch est d'analyser la relation spécifique entre les socialistes français et les paysans de l'entre-deux-guerres. Comment la SFIO, parti s'affichant marxiste et collectiviste, se voulant proche des ouvriers, a pu (et a-t-elle pu?) s'implanter dans le monde rural et intégrer la culture républicaine? Telle est la question de fond à laquelle tente de répondre Édouard Lynch en étudiant les discours et la pratique.

L'ouvrage s'appuie sur les sources archivistiques classiques nationales et départementales; pour ces dernières, il a pris un échantillon qu'il estime diversifié tant du point de vue géographique qu'économique et politique (p. 19). Or, aucun département du grand Ouest n'est pris en compte; il est vrai que les socialistes y sont peu nombreux, mais justement, des mutations sont en cours dans cette région pendant l'entre-deux-guerres et cela malgré la prégnance d'un conservatisme dominateur. Cet « oubli » du grand Ouest n'est guère compensé par la bibliographie, sauf par l'ouvrage de Jean Quellien sur le Calvados, mais la thèse d'État de Christian Bougeard sur les Côtes-du-Nord est ignorée au profit d'un mémoire de maîtrise plus ancien. Or, Christian Bougeard évoque longuement les ventes-saisies dans le Trégor, expliquant les rapports entre socialistes, communistes et paysans. Ces restrictions faites, Édouard Lynch tente de montrer comment, derrière un discours politique classique pour la SFIO, la pratique est plus diverse et peu à peu influe sur la doctrine, phénomène accentué par l'arrivée au gouvernement de la SFIO.

Le plan chronologique en trois parties distingue : la période qui va de la fin de la Première Guerre mondiale à 1930, période de conquête des campagnes pour la SFIO, puis « le temps des défis » (1930-1936) marquée par la crise agricole et enfin « le temps des affrontements », du Front populaire à Vichy (1936-1940). Mais Édouard Lynch manie aussi l'art du portrait, et tire profit de quelques trajectoires individuelles. Il donne vie aux réseaux qui permettent à la